



Envoyé en préfecture le 14/02/2019
Reçu en préfecture le 14/02/2019
Affiché le **14 FEV. 2019**
ID : 059-200040954-20190208-DEL19_09-DE

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N°2019/09

URBANISME :

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU DE WORMHOUT

SOUS-PREFECTURE
DE DUNKERQUE

20 FEV. 2019

REÇU LE

Rapporteur : Monsieur Michel DELFORGE

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015 donnant à la CCHF la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout approuvé le 7 février 2008, révisé le 15 juillet 2009, modifié le 15 juillet 2009, le 26 janvier 2011, le 18 décembre 2013, le 18 septembre 2014 et mis à jour le 9 avril 2014.

Vu la délibération n°17-147 du 28 novembre 2017, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour le lancement d'une procédure de modification du PLU de Wormhout pour :

- o La modification de zonage : transformation partielle de la zone 1AEU1 en zone UP ;
- o L'actualisation de l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur ;
- o La modification du règlement de la zone 1AEU1 quant à la hauteur des bâtiments et le recul des bâtiments par rapport aux limites de zones.

Vu la décision n°2017-2204 du 20 février 2018 par laquelle la mission régionale d'autorité environnementale de Hauts de France décidait de soumettre à évaluation environnementale stratégique la procédure de modification du PLU de Wormhout.

Vu le dossier d'Evaluation Environnementale Stratégique déposé auprès de la MRAE le 23 juillet 2018.

Vu la consultation des personnes publiques associés le 24 juillet 2018.

Vu l'arrêté n° E18000139/59 du 19 septembre 2018 par lequel Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille désignait monsieur Patrice DURETZ en qualité de commissaire enquêteur.

Vu l'avis de la MRAE n°2018 2750 du 22 octobre 2018 concernant l'Evaluation Environnementale Stratégique et la réponse qu'a apportée la CCHF le 27 novembre 2018.

Vu l'arrêté du 24 octobre 2018 de Monsieur le Président de la CCHF prescrivant une enquête publique préalable à la modification du PLU de la commune de Wormhout.

Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités de publicité et d'affichage de l'annonce de l'enquête publique.

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 novembre 2018 au 19 décembre 2018.

Vu le rapport et les conclusions, en date du 15 janvier 2019 de Monsieur le Commissaire - Enquêteur et l'avis favorable émis par ce dernier.